



Déclaration liminaire au CDEN du 21 avril 2020

Nous sommes aujourd'hui réunis pour examiner en CDEN les deux points mis à l'ordre du jour, les indemnités de logement et la préparation de rentrée du premier degré. S'il nous paraît également utile d'aborder la situation dans les collèges, il nous semble nécessaire de prendre un temps d'échanges sur la crise sanitaire que nous subissons, sur les interrogations qu'elle suscite et sur les réponses que nous lui apportons. C'est pourquoi nous avons sollicité l'inscription des questions diverses suivantes :

1. préparation de rentrée 2020 second degré
2. Point sur la "continuité pédagogique".
3. Conditions de réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai avec, puisque présents au CDEN, l'implication ou pas des collectivités territoriales.

Nous allons donc aborder ci-après ces différents points.

Rentrée 2020 dans le premier degré :

Les opérations de carte scolaire initialement prévues fin mars ont été repoussées. Dans le contexte actuel et la crise que vit le pays, la FSU avait demandé un moratoire sur la carte scolaire, celui-ci a été refusé par le Ministère. La mobilisation du syndicat au niveau national mais aussi dans les académies et les départements n'a pas été vaine pour autant. Le Ministre a toutefois concédé une dotation supplémentaire et un report de calendrier pour la carte scolaire.

Dans notre département, en milieu rural, aucun des maires des communes de moins de 5000 habitants interrogés, n'a donné son accord pour la fermeture d'une classe dans son village.

La dotation supplémentaire de 9 postes, venant contrebalancer la suppression d'un poste préalablement actée, donne au final 8 postes supplémentaires pour les P.O. Même si cette rallonge ne suffira pas à créer tous les postes dont l'école a besoin pour fonctionner et réduire les inégalités, elle prouve que la mobilisation syndicale peut encore apporter des victoires.

Au total, ce sont 11 fermetures de classes pour 21 ouvertures (dont 4 à confirmer à la rentrée) qu'a prononcées le Directeur académique. Il faut ajouter à cela 7 fermetures de postes de remplacement et plusieurs mesures sur des postes hors classe. Les représentants de la FSU 66 ont voté contre ce projet en CTSD, affirmant que les fermetures de postes prononcées ne feront que détériorer les conditions d'accueil des élèves nord-catalans.

Les promesses très médiatisées du ministre Blanquer (grandes sections maternelles dédoublées en REP/REP+, classes de CP et CE1 à 24 élèves maximum partout) n'ont pu être tenues ni même étudiées car trop coûteuses.

Quoiqu'en dise notre administration, les conditions d'encadrement ne cessent de se détériorer dans le département. Le service public d'Education, comme la fonction publique hospitalière, ont subi de plein fouet les politiques antisociales des dernières années. La crise que nous traversons met en lumière la nécessité de services publics forts, réellement au service du public. Il sera plus que jamais nécessaire de se mobiliser pour que le « Jour d'Après » soit construit ensemble, en rupture avec les politiques menées jusque-là.

Rentrée 2020 dans le second degré :

Nous regrettons que ce CDEN n'ait pas envisagé dans son ordre du jour d'aborder le second degré, c'est ce qui justifie la question diverse que nous avons déposée.

Evoquons rapidement cette préparation de rentrée 2020.

A première vue, les chiffres semblent rassurants : 22 créations pour 6 suppressions et un solde positif de + 16. Mais, parce qu'il y a bien un mais, la situation est moins satisfaisante qu'il n'y paraît.

Cette rentrée 2020 se déroule dans un contexte de forte hausse démographique : avec 403 élèves supplémentaires, les effectifs continuent leur forte hausse dans notre département.

Les dotations augmentent également mais les 422 heures injectées sont insuffisantes. D'ailleurs, le H/E se dégrade avec 1,147. Si nous voulions revenir au H/E de 2008, c'est 117 postes qu'il faudrait implanter dans les collèges des PO ! La dotation et le nombre de créations restent donc bel et bien insuffisants.

Les propositions de cette année ne font que rattraper les excès de 2019 (22 suppressions pour 7 créations) que nous avons dénoncés.

Mise en œuvre de la « continuité pédagogique », un leurre ministériel.

La fameuse « continuité pédagogique » qui redémarre cette semaine a connu des dysfonctionnements :

- Les outils informatiques fonctionnant mal : l'ENT a été en panne la plupart du temps, Pronote, qui est un logiciel privé, a connu quelques ratés comme l'utilisation de la messagerie professionnelle des enseignants.
- Les élèves et leurs familles, comme les enseignants, ont souvent été angoissés par les informations contradictoires qui circulent ainsi que par les difficultés d'accès aux plateformes dédiées.
- Des situations locales très inégales en fonction des établissements avec des hiérarchies qui ont mis parfois la pression sur les enseignants pour diffuser toujours plus de cours ou de devoirs.

Tout au plus nous faisons un **service minimum d'urgence**. On ne peut pas remplacer 7 ou 8 heures quotidiennes de cours par du numérique. Nous avons essayé de **trouver un équilibre** sur la quantité et la forme des connaissances et des devoirs que nous faisons parvenir aux élèves.

Notre rôle professionnel sur le terrain a été et est de répondre aux interrogations concrètes des élèves et des familles en poursuivant et mais surtout en **adaptant notre mission**.

Malgré le plein engagement des enseignant-e-s pour assurer un lien scolaire avec leurs élèves, malgré l'investissement de certaines collectivités afin de fournir des outils informatiques, les inégalités se creusent. **La fracture numérique**, partie émergée des inégalités sociales, est lourde de conséquences sur la scolarité des élèves, notamment les plus fragiles. Il nous faut dès maintenant envisager des modalités de reprise qui prendront en compte cette réalité.

Ce moment particulier apporte bien la preuve de l'importance de nos missions et de la **relation essentielle professeurs / classes en présentiel**. Les **fantasmes du tout numérique** ont du plomb dans l'aile.

Il convient de souligner le **dévouement et la conscience professionnelle de tous les enseignants et de l'ensemble des personnels de l'EN**. Ils ont de plus été nombreux à se porter volontaires pour assurer l'accueil des enfants de soignants.

Les Français ont pu et peuvent se rendre compte tous les jours de l'importance des services publics en temps de crise.

Réouverture des établissements dès le 11 mai ?

Lors de son allocution du 13 avril 2020, le Président de la République a annoncé la réouverture progressive des crèches, des écoles et des établissements scolaires à partir du 11 mai. Si la fin du confinement est souhaitée par tous et pour tous, l'annonce unilatérale de cette date du 11 mai, sans s'enquérir au préalable de la faisabilité et des conditions sanitaires et pratiques du retour en classe, nous interroge et crée incompréhension et inquiétude tant chez les personnels que chez les parents d'élèves.

Pour la FSU66, la priorité doit rester la santé de l'ensemble de la population : toutes les conditions sanitaires doivent donc être réunies avant tout retour en classe et dans les services tant pour toutes les catégories de personnels que pour les élèves et leurs familles.

Or, comment garantir la protection sanitaire dans les transports scolaires, les lieux scolaires (classes, mais aussi cours de récréation, espaces communs), les cantines, les internats, les garderies en regroupant une population qui permet, plus qu'une autre, la transmission du virus ?

Pour la FSU 66, la garantie de la protection sanitaire est la condition sine qua non du retour en classe : tests sérologiques pour tous les personnels et tous les usagers en amont du 11 mai, mise à disposition obligatoire de matériels de protection (masques, gel...), de savon, d'eau et de toilettes en état de fonctionnement avant de pouvoir accueillir les élèves dans les structures et de pouvoir y faire travailler les personnels.

Les différentes collectivités territoriales (communes, département et région) sont-elles en capacité de financer les matériels de protection nécessaires, et leur renouvellement régulier, pour l'ensemble des personnels concernés ?

Comment notre institution peut-elle garantir la protection des élèves et des personnels les plus fragiles ?

Comment faire respecter les règles sanitaires dans les enseignements qui par nature engendrent des contacts directs ou par objets interposés entre les élèves (EPS, travail en atelier de l'éducation spécialisée par ex) ?

De même pour notre fédération, il est indispensable de prévoir un bilan et, le cas échéant, un accompagnement psychologique des personnels comme des élèves par des professionnels habilités.

Pour la FSU 66, un protocole sanitaire national obligatoire et strict prenant appui sur des recommandations de la communauté scientifique et après consultation de l'ensemble des acteurs, sur les conditions permettant le strict respect des gestes barrières et la distance physique de protection nécessaire, doit être diffusé à tous les personnels avant le 11 mai.

Un protocole national strict applicable de manière identique sur tout le territoire (pour couper court à l'autonomie locale qui peut être mortifère dans ce contexte) semble pour nous la seule solution envisageable pour cadrer des conditions sanitaires de reprise identiques pour tous (et négociées nationalement en CTM et en CHSCT-M).

Les nouvelles conditions de travail de certaines catégories de personnels œuvrant dans une grande proximité avec les élèves (ATSEM, AESH...) doivent être très précisément définies en amont d'une date d'éventuelle de reprise des cours.

La gestion des cas de personnels et d'élèves atteints par le Covid-19 doit, elle aussi, être cadrée par ce protocole national pour ne pas laisser les responsables locaux dans une expectative dangereuse pour la santé de tous.

Pour la FSU 66, la reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle ouvrant droit à reconnaissance d'accident du travail doit être garantie à chacun des personnels qui pourrait, contracter cette épidémie avec des conséquences sanitaires graves (cardiaques, respiratoires...).

La réouverture des écoles et des crèches ne doit pas mettre en danger la société toute entière.

Par ailleurs, **la FSU 66 exige que les objectifs de l'enseignement dans la période soient clarifiés dans un texte de cadrage national pour éviter des interprétations locales qui seraient inégales et dangereuses** : il s'agira d'une période très particulière, sans la présence de l'ensemble des élèves et avec des petits groupes (dont il reste à préciser les critères de structuration). Il ne s'agira pas de mettre la pression sur les personnels comme sur les élèves, en voulant, par exemple, imposer la concomitance d'un travail en présentiel et celle d'un travail distancié.

Emmanuel Macron a évoqué l'application en cours de développement permettant de recueillir des données sur les relations de chaque utilisateur de celle-ci. Pour la FSU 66, si l'usage de celle-ci était basé sur le volontariat, les pressions au consentement peuvent être nombreuses. Pour la FSU 66, tout ce qui est de nature à accroître les restrictions et atteintes aux libertés publiques et à la vie privée doit être repoussé.

Dans ce contexte et cette perspective, la FSU 66 attend de ce CDEN un premier point sur la situation départementale, elle souhaite des débuts de réponses aux légitimes interrogations des personnels et un premier examen des mesures envisagées pour la réouverture progressive des établissements scolaires. Elle en profite pour renouveler la demande déjà formulée de réunion d'un CHSCTD qui pourra dresser un tableau au plus près de la situation locale.